

# Mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable et rapport sur l'engagement – 2010

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

En tant qu'investisseur institutionnel, Gestion de Placements TD (GPTD) a le devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur le rendement des portefeuilles à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et la période.

En juillet 2008, GPTD a signé les Principes pour l'investissement responsable (PIR, les « Principes »). Les six Principes ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques de placement.

Selon le sixième Principe des PIR, les signataires s'engagent à rendre compte de leurs activités et de leurs progrès relativement à la mise en œuvre des Principes. Ci-après se trouve un résumé des mesures prises par GPTD pour mettre les Principes en pratique pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010. Un rapport sur nos activités de 2009 est disponible sur demande.

## **1. Nous prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.**

En avril 2009, GPTD a adopté une politique d'investissement durable, qui décrit sa façon d'aborder les questions ESG dans le cadre de son processus décisionnel. [www.tdam.com/tdamcomupload/attachment\\_229.pdf](http://www.tdam.com/tdamcomupload/attachment_229.pdf)

À la fin de 2009, nous avons finalisé notre matrice de durabilité exclusive qui nous aide à prendre des décisions de placement éclairées. Cette matrice est gérée à l'interne et s'appuie sur des données d'Asset4, la plus exhaustive base de données au monde qui traite d'un contenu ESG transparent, objectif et vérifiable. En outre, nous faisons également appel aux services de courtiers traditionnels, qui proposent différents points de vue par l'entremise de leurs équipes ESG.

Notre matrice de durabilité nous permet de dresser un portrait de la gestion du capital ESG, dans une société donnée. En sélectionnant et analysant des facteurs provenant de toute la gamme des enjeux ESG, nous mettons un critère d'évaluation supplémentaire à la disposition des gestionnaires de placements. Cela nous permet également de dégager les tendances qui affectent différentes régions et de cerner les leaders et les retardataires pour certaines initiatives, comme la diffusion de l'information sur le carbone ou l'utilisation de l'eau.

GPTD a aussi commencé à intégrer à son portail de données des études ESG propres à chaque entreprise, ce qui lui permet de diffuser ces études à l'échelle de la société.

En 2010, l'analyste en durabilité employé à temps plein par GPTD a continué de produire, à l'intention de nos gestionnaires de portefeuille et analystes, les cotes ESG établies d'après notre matrice. Ces résultats donnent souvent lieu à des discussions en profondeur entre lui et les gestionnaires, au sujet de sociétés qui font l'objet de nos placements. La matrice contribue à la réalisation de présentations sur les recherches effectuées à l'interne et facilite les délibérations au sujet des enjeux qui se rapportent à l'eau et à l'agriculture.

### **2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.**

Le fait de s'engager auprès de sociétés dans des contextes pertinents constitue un volet important de la propriété active. Nous nous concentrons sur les sociétés sur lesquelles nous pouvons avoir le plus d'effet possible et sur les questions que nous estimons être les facteurs déterminants de la valeur financière. Nous amenons les entreprises à tenir compte, s'il y a lieu, des questions ESG et nous participons à des initiatives d'engagement concertées. Nous privilégions des discussions continues confidentielles avec les entreprises plutôt que des entretiens dans les journaux ou d'autres médias publics. Toutefois, nous agissons publiquement si nous estimons que cela sera plus efficace.

Nous pouvons notamment faire fonction d'investisseur actif en votant par procuration aux assemblées des actionnaires. En 2010, en plus d'appuyer des propositions d'actionnaires qui portent sur un vaste éventail de questions de gouvernance, nous avons appuyé environ 60 propositions d'actionnaires qui portaient sur une multitude de questions environnementales et sociales. Nous avons remarqué que les propositions « E et S » que nous avons appuyées au cours des années précédentes, telle la préparation de rapports en matière de durabilité, ont diminué à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires, puisque de plus en plus d'entreprises communiquent régulièrement l'information requise. Nous avons aussi observé qu'elles sont remplacées par des propositions qui incitent au dépassement des règles actuelles de diffusion et ces propositions reçoivent davantage notre appui. Nous avons par exemple voté en faveur de propositions d'actionnaires exigeant qu'une société se fixe des cibles quantitatives pour la réduction des émissions de carbone. Des propositions environnementales et sociales que nous aurions appuyées ont souvent été retirées par les proposants après discussion avec la direction.

### **3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.**

Pour avoir une saine gestion du risque, les sociétés ouvertes doivent divulguer leurs renseignements de façon appropriée. Les lois sur les valeurs mobilières obligent les sociétés à divulguer les renseignements qu'elles estiment être pertinents pour un investisseur raisonnable hypothétique. Nous pouvons, à l'occasion, demander à une société de divulguer davantage de renseignements pour procéder à une évaluation plus approfondie des risques ESG.

GPTD participe également à des initiatives telles que le Carbon Disclosure Project (CDP), dont l'objectif consiste à accélérer la découverte de solutions au problème des changements climatiques, en faisant en sorte que les décisions d'entreprise et de placement soient basées sur une information pertinente. Pour le compte des investisseurs participants, une demande annuelle de renseignements est envoyée à plus de 3 000 sociétés du monde entier, pour savoir comment elles gèrent les risques et les occasions que présentent les changements climatiques dans le cadre de leur exploitation. Le questionnaire cherche également à obtenir des données quantitatives sur des questions comme la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

En 2010, GPTD a fait partie du conseil consultatif de CDP Canada, qui avait alors pour mandat d'accroître la quantité et la qualité de l'information diffusée sur les émissions de carbone. La même année, GPTD a engagé une discussion avec 11 entreprises affichant un niveau d'émissions élevé et qui n'en avaient pas fait part dans les années passées, dans le cadre du projet CDP. Nous avons également contribué à évaluer les réponses canadiennes qui ont permis d'établir l'indice appelé « Carbon Disclosure Leadership Index », dont il est question dans le rapport intitulé « Canada 200 » du projet CDP.

De mars à octobre 2010, GPTD a siégé au comité consultatif chargé d'étudier la diffusion de l'information en matière environnementale de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Nous avons aidé le personnel de la CVMO à préparer un avis à ce sujet, qui a par la suite été adopté par tous les autres organismes de

réglementation des valeurs mobilières du Canada. Notre travail a particulièrement porté sur la question de « l'importance de l'information ». Sur la base de cette contribution, nous avons participé à une séance de formation qui, à l'automne 2010, s'adressait à environ 150 membres du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui a porté sur la déclaration de l'information environnementale et sociale; le but consistait à aider les participants à mieux comprendre les domaines à l'égard desquels les sociétés ouvertes doivent améliorer la diffusion de l'information, conformément aux exigences canadiennes. Par la suite, la Bourse de Toronto nous a demandé de contribuer à la conception et à la réalisation d'un atelier sur l'information environnementale et sociale, auquel les sociétés ouvertes canadiennes pourront assister à la fin de 2011.

#### **4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.**

En 2010, nous avons continué de demander aux prestataires de services de nous expliquer comment ils intègrent les questions ESG dans leur analyse de placement et, s'ils ne le font pas, comment ils tiennent compte des incidences des questions ESG sur la valeur actionnariale à long terme.

Nous avons également tenu des rencontres régulières avec des courtiers qui exécutent des recherches sur les questions ESG. Nous profitons de ces rencontres pour échanger des idées et créer un réseau dans le secteur de l'investissement durable. Nous avons aussi appuyé une augmentation des travaux de recherche sur ces questions qui seraient mis à la disposition des investisseurs, par l'octroi d'un plus grand nombre de voix aux maisons de courtage qui s'y intéressent de plus près.

En août 2010, GPTD a parrainé et a été l'hôte d'une table ronde. Elle regroupait un promoteur de régime de retraite, un consultant en placement et un expert des PIR et tous ont discuté de nouvelles idées et tendances et de réussites dans le domaine des questions ESG qui intéressent les investisseurs institutionnels. Les discussions et le rapport rédigé ensuite soulignent de quelle manière l'investissement responsable ou les questions ESG sont, en cette ère moderne, mis en pratique parmi les principaux intervenants. La transcription des discussions a été publiée dans le numéro de septembre 2010 de la revue *Benefits and Pensions Monitor*; elle est également disponible sur notre site Web, à l'adresse [www.tdaminstitutional.com/tmi/pdfs/sustainableinvesting.pdf](http://www.tdaminstitutional.com/tmi/pdfs/sustainableinvesting.pdf) (en anglais seulement).

En décembre 2010, des employés de GPTD ont participé à une conférence de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui portait sur les risques, les occasions à saisir et les stratégies à employer en présence de questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG). L'ancienne présidente de GPTD s'est exprimée sur ce thème principal, dans une allocution où elle faisait le lien entre la bonne gouvernance et les questions environnementales. Lors d'une séance ultérieure, l'un de nos premiers vice-présidents a discuté des questions ESG, en faisant ressortir l'opinion du milieu du placement et des marchés des capitaux à ce sujet. GPTD a également commenté le rapport de l'ICCA intitulé : « Facteurs environnementaux, facteurs sociaux et facteurs liés à la gouvernance (ESG) dans les processus décisionnels des investisseurs institutionnels ».

#### **5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.**

Nous participons à plusieurs initiatives qui facilitent l'action collective, dont le CDP, la chambre de compensation pour les PIR et la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (CCSGE).

Le CDP a pour but de promouvoir un dialogue soutenu sur les changements climatiques entre les investisseurs institutionnels et la haute direction de sociétés. Le CDP joue un rôle essentiel pour inciter les organismes des secteurs privé et public à jauger, gérer et réduire les émissions et les répercussions des changements climatiques. Les données recueillies dans le cadre du CDP sensibilisent les investisseurs aux stratégies déployées par bon nombre des plus importantes sociétés du monde à l'égard des changements climatiques. Le CDP permet aussi aux

investisseurs de mieux saisir les risques et les occasions en matière de changements climatiques dans leur portefeuille. À titre de commanditaire, GPTD a appuyé le *CDP 2010 – Canada Report* et a été membre du conseil consultatif CDP Canada 2010.

La vocation de la CCSGE est de soutenir de saines pratiques de gouvernance dans les sociétés ouvertes canadiennes ainsi que l'amélioration du contexte réglementaire pour concilier le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires et favoriser l'efficacité et l'efficacités des marchés financiers canadiens. La CCSGE a notamment pour but de collaborer avec les sociétés et les responsables des politiques pour veiller à ce que les sociétés ouvertes canadiennes soient dotées de saines pratiques de gouvernance et d'un cadre réglementaire solide. Au nom des membres de la CCSGE, dont GPTD fait également partie, le personnel de la CCSGE est entré en contact avec environ 28 entreprises canadiennes en 2010 relativement à diverses questions portant sur la gouvernance et notamment sur la rémunération des dirigeants. GPTD est représentée au conseil d'administration de la CCSGE et continue d'y jouer un rôle de premier plan, lorsqu'il est question de gouvernance.

### **6. Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.**

Non seulement avons-nous remis, auprès du secrétariat responsable des PIR, de nombreux rapports internes, mais nous avons également préparé le présent document, pour vous aider à bien comprendre la relation entre nos activités de 2010 et les Principes pour l'investissement responsable. Nos rapports concernant le vote par procuration, qui sont disponibles à l'adresse [www.tdam.com](http://www.tdam.com), décrivent les votes que nous avons exprimés à des assemblées de sociétés où l'on a traité de questions ESG, au cours des douze mois ayant pris fin le 30 juin.

Lorsque nous avons adopté notre Politique d'investissement durable, nous nous étions engagés à dresser un rapport annuel des mesures que nous avons prises dans le cadre de nos activités d'engagement. En 2010, nous avons publié notre premier rapport sur l'engagement, qui portait sur nos activités de 2009. À partir de maintenant, c'est dans le cadre du présent rapport sur l'application des PIR que nous vous ferons part de ces activités.

À propos de Gestion de Placements TD :

Gestion de Placements TD exerce ses activités sous le nom de Gestion de Placements TD Inc. au Canada et de TDAM USA Inc. aux États-Unis. Gestion de Placements TD est un gestionnaire de placements très diversifié qui occupe une place importante dans les domaines de la gestion active, quantitative et passive. Gestion de Placements TD inc. et TDAM USA Inc. sont toutes deux des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

<sup>MD</sup>/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.